

Qualité de l'air dans les écoles - Des premières données de lecture encourageantes

NOUVELLES FOURNIES PAR

Ministère de l'Éducation →

Févr 23, 2022, 10:00 ET

QUÉBEC, le 23 févr. 2022 /CNW Telbec/ - Le ministère de l'Éducation a rendu publique aujourd'hui une première synthèse des données recueillies par les lecteurs de paramètres de confort. Ces données préliminaires montrent que la qualité de l'air dans les écoles est conforme aux normes. En effet, depuis le 24 janvier 2022, plus de 95 % des locaux ont enregistré une concentration moyenne hebdomadaire de CO₂ inférieure à 1 500 ppm.

De plus, moins de 0,5 % des locaux ont enregistré une concentration moyenne hebdomadaire de CO₂ supérieure à 2 000 ppm. Un suivi est déjà effectué par le Ministère auprès des organismes scolaires où des concentrations moyennes hebdomadaires dépassant les 2 000 ppm ont été mesurées dans des locaux. Des solutions doivent être déployées par les organismes scolaires, qui sont responsables de la gestion et de l'entretien des bâtiments scolaires. Pour les locaux ayant une concentration moyenne hebdomadaire de CO₂ se situant au-delà de 1 500 ppm, les organismes scolaires sont invités à considérer ces situations en appliquant les protocoles établis afin de mieux contrôler la ventilation dans ces locaux et d'y maintenir une qualité de l'air acceptable.

Ce sont les données nationales des quatre dernières semaines qui sont diffusées aujourd'hui sur le site Québec.ca. Elles ont été recueillies par les lecteurs de paramètres de confort acquis par le Ministère dans le but de favoriser la réussite éducative des élèves.

Une proportion de 92 % des lecteurs, soit 82 143, ont été livrés à ce jour par les fournisseurs. De ce nombre, 65 723 unités, soit 73,1 %, ont été mises en service. En plus du taux de CO₂, ces appareils mesurent le taux d'humidité et la température, deux autres paramètres de confort. Ils permettent au personnel scolaire de faire des interventions plus adaptées et plus rapides pour conserver en tout temps une bonne qualité de l'air et éviter des concentrations trop élevées. Un équilibre entre une bonne température et une concentration adéquate de CO₂ doit être recherché. Le personnel scolaire a à sa disposition un protocole d'intervention élaboré par les experts impliqués.

À ce titre, notons que depuis la semaine du 24 janvier 2022, plus de 93 % des locaux ont enregistré une température moyenne hebdomadaire qui se situe entre 20 °C et 26 °C, moyenne qui s'avère adéquate.

Poursuite des travaux

Le Ministère souligne que tous les centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) ont des projets, réalisés ou prévus, en lien avec la qualité de l'air. Il faut noter que des travaux d'amélioration ou d'entretien sont effectués en continu par les organismes scolaires pour permettre de répondre aux exigences.

À terme, plus de 35 000 locaux dans près de 2 400 bâtiments scolaires auront été visés par des travaux de qualité de l'air. La modification de la programmation de l'apport d'air frais des systèmes de ventilation, l'ajustement du chauffage dans certains locaux, l'installation d'échangeurs d'air et le remplacement ou l'ajout de fenêtres ouvrantes figurent parmi les nombreux travaux effectués ou à venir. Certains CSS et CS ont même procédé à l'installation de systèmes centraux de ventilation dans des bâtiments existants ou prévoient le faire au cours de la prochaine année.

Plus de 518 millions de dollars en investissements

Le ministère de l'Éducation a indiqué que le gouvernement du Québec et les organismes scolaires ont investi, depuis juillet 2020, 293 millions de dollars en travaux destinés à améliorer la qualité de l'air dans les écoles et qu'une somme de 225 millions de dollars est prévue pour des travaux du même genre au cours de la prochaine année.

Faits saillants :



- En date d'aujourd'hui :
 - 546 échangeurs d'air ont été distribués dans le réseau scolaire. Le Ministère traite rapidement les demandes formulées par le réseau pour l'acquisition d'un appareil.

- Selon les lectures obtenues depuis le 24 janvier 2022 :
 - plus de 95 % des locaux ont enregistré une concentration moyenne hebdomadaire de CO₂ inférieure à 1 500 ppm, signe d'une qualité de l'air adéquate;
 - moins de 0,5 % des locaux ont enregistré une concentration moyenne hebdomadaire de CO₂ supérieure à 2 000 ppm.

- À titre de référence, la norme du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) recommande une moyenne d'exposition inférieure de 5 000 ppm pour une journée de travail de 8 heures.
- Les données ont été recueillies entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.
- Les données nationales seront mises à jour par le Ministère sur une base régulière.
- Il est attendu des organismes scolaires et des établissements d'enseignement privés qu'ils rendent disponibles les données concernant leurs établissements vers la mi-mars 2022.
- Rappelons que le Québec est le premier gouvernement au Canada à doter toutes ses classes de lecteurs de paramètres de confort. Près de 90 000 appareils auront, à terme, été répartis dans plus de 3 600 établissements scolaires. D'autres États, comme la France et le Royaume-Uni, ont emboîté le pas au Québec.
- Le CO₂ est produit naturellement par la respiration humaine et n'occasionne pas d'effets sur la santé humaine. Il peut toutefois influencer sur le confort des occupants. Au même titre que le taux d'humidité et la température ambiante, la concentration de CO₂ est un paramètre de confort et un des indicateurs de la qualité de l'air intérieure. Une concentration élevée de CO₂ indique une stagnation de l'air et peut alors nécessiter un apport d'air frais, notamment grâce à l'ouverture des fenêtres et des portes ou par un échangeur d'air.

Liens connexes :

Pour consulter le document synthèse sur la qualité de l'air, le CO₂ et le déploiement des lecteurs de paramètres de confort dans le réseau de l'éducation : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/qualite-air>

Pour consulter le résumé du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques concernant la ventilation et la transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en milieu de soins :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-374W.pdf>.

Pour en savoir plus sur les activités du ministère de l'Éducation, suivez-le sur les médias sociaux :

<https://www.facebook.com/quebeceducation>

<https://twitter.com/EducationQC>

<https://www.linkedin.com/company/339645>

<https://www.youtube.com/channel/UCgcPCv5VQhsAY3vNNoH6Zrw>

SOURCE Ministère de l'Éducation

Renseignements: Responsable des relations de presse, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Famille, relationsmedias@education.gouv.qc.ca